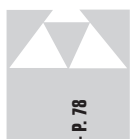


# La construction du syndicat indépendant



*Pancarte avec le logo de la centrale syndicale indépendante  
Manifestation du 1<sup>er</sup> Mai 2011, Place Tahrir, Le Caire  
Photo : Romain Hingant*

# LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INDÉPENDANTE

## LA CRÉATION DE LA NOUVELLE CENTRALE

Ses représentant-e-s rencontré-e-s au Caire expliquent (1) : *“En janvier, existaient déjà quatre syndicats indépendants : collecteurs des impôts fonciers, techniciens de la santé (2), enseignants et retraités. Ils discutaient de la mise en place d’une nouvelle confédération lorsque la révolution s’est produite, et nous y étions tous personnellement impliqués.*



الاتحاد المصري للنقابات المستقلة


*Le 30 janvier, sur la place Tahrir, la création de la Confédération a été annoncée. Le comité constitutif a appelé à la création de structures syndicales de base, puis à leur regroupement en syndicats nationaux sur la base de quatre principes*

- l’indépendance envers le gouvernement, les patrons, les partis politiques et les organisations religieuses
- la démocratie totale dans l’organisation des syndicats,
- chercher à faire adhérer le plus possible de salariés de façon à ce que les syndicats soient véritablement représentatifs des travailleurs,
- rendre le syndicat réellement efficace dans la défense des droits des travailleurs, la conquête de nouveaux droits et l’amélioration de la situation des salariés.

*L’implication des travailleurs dans la révolution a accéléré le départ de Moubarak”.*

En juin 2011, à l’occasion de sa venue au Congrès de l’Union syndicale Solidaires, la représentante de la nouvelle confédération explique (3) : *“La date du 30 janvier représente pour les travailleurs le début du chemin vers la liberté, la démocratie et l’autonomie syndicales. Elle marque la volonté de construire une démarche crédible et une structure forte afin de pouvoir défendre les intérêts des travailleurs et leurs conditions de travail.*

*La classe des travailleurs en Egypte ne tolère plus qu’on lui barre le chemin de la conquête de ses droits. Elle refuse désormais la tutelle de la structure soumise*



*au pouvoir qui n'avait de syndical que le nom. Son travail consistait à discréditer les revendications syndicales pour maintenir les privilèges de ses dirigeants". " La création de la Confédération indépendante est une application concrète du slogan de la Révolution du 25 janvier : Pain – Liberté - Justice sociale". " La Confédération indépendante a ouvert ses portes à tous les syndicats qui souhaitent y adhérer. Celle-ci s'efforce d'informer les syndicats sur les démarches, les valeurs syndicales et le rôle local et international qu'ils peuvent jouer".*

La nouvelle confédération a tenu sa conférence de fondation le 2 mars au siège de l'Ordre des journalistes. Cette réunion a regroupé plusieurs centaines de syndicalistes provenant de villes et de secteurs professionnels variés : impôts, enseignants, textile, sidérurgie, etc.

*"Au cours de sa réunion du 6 mars 2011, le Comité fondateur a décidé de :*

- Poursuivre la construction de syndicats indépendants ;*
- Organiser un congrès fondateur en avril (ce qui a été fait) ;*
- Adopter les statuts provisoires de la Confédération, élire son Comité fondateur, le congrès fondateur devant organiser dans un délai d'un an une Assemblée générale pour élire les responsables ;*
- L'organisation d'un meeting de travailleurs, place Tahrir à l'occasion de la fête du travail le 1er mai 2011 (ce qui a été fait).*

*Fin mai 2011, une trentaine de syndicats avaient rejoint la nouvelle centrale". (4)*

## **L'ÉVOLUTION DE LA LEGISLATION SYNDICALE**

*"Après la chute de Moubarak, le secrétaire général adjoint de la centrale officielle (ETUF) avait été désigné par le nouveau pouvoir au poste de ministre du Travail. Aucun changement n'est intervenu et nous avons demandé son remplacement par un ministre qui respecterait les libertés syndicales. Nous avons, par contre, accepté la nomination de son successeur, Ahmed El Borai. Nous l'avions pourtant combattu dans le passé, mais dans le nouveau contexte nous savions qu'il défendrait les libertés syndicales. Nous avons eu raison, car le 12 mars, il a promulgué un décret sur les libertés syndicales basé notamment sur les conventions internationales, ce qui rendait notamment possible la création de syndicats indépendants". (1)*

Effectivement, explique Souad Abdel-Hamid (3), "le nouveau ministre du Travail et de l'Immigration, Ahmed El-Borai, s'est engagé à respecter tous les accords, traités et pactes internationaux et nationaux. De même, il a annoncé dans un communiqué un plan d'application des libertés syndicales, reposant sur les principes suivants :

1. La reconnaissance totale et sans réserve du droit des travailleurs à créer des syndicats et à adhérer au syndicat de leur choix ;
2. L'indépendance totale des syndicats en ce qui concerne leur fonctionnement interne, leur statut, leur gestion et le choix de leurs dirigeants ;

3. *Le droit des syndicats de créer fédérations, confédérations et unions syndicales et de s'affilier à des fédérations ou unions internationales ;*
4. *L'indépendance des syndicats par rapport au ministère du Travail. Les statuts et documents administratifs des syndicats seront à déposer au ministère (provisoirement, la future loi devant confier ce rôle au tribunal se situant dans le périmètre géographique du siège du syndicat). Le rôle de celui-ci sera de leur fournir le récépissé de déclaration leur permettant de bénéficier de la personnalité juridique ;*

5. *Le ministère étudie actuellement les modalités d'organisation des prochaines élections professionnelles et syndicales, à l'écart de tout contrôle du ministère. Le ministère se concertera avec les syndicats à ce propos".*

Une nouvelle loi est donc en préparation qui devrait garantir les libertés syndicales. La nouvelle confédération demande le soutien des syndicats du monde entier pour que les conventions internationales protégeant les droits des salariés et des organisations syndicales soient enfin respectées. Elle leur demande également d'empêcher que l'Égypte soit retirée de la liste noire de l'Organisation du travail (OIT) tant que cela ne sera pas le cas.

## **VERS LE PLURALISME SYNDICAL ?**


La nouvelle confédération pense que l'ancienne centrale syndicale ne sera finalement pas dissoute. Le plus probable est donc que les deux centrales soient en concurrence lors des élections professionnelles prévues à l'automne 2011. La Confédération indépendante ne demande pas la dissolution de l'ETUF. Elle exige, par contre, que les mêmes règles s'appliquent aux deux centrales. Il est pour elle, par exemple, inadmissible que lorsqu'un syndicat indépendant se crée, certains patrons continuent à verser à l'ancien syndicat officiel le montant des cotisations syndicales prélevées sur le salaire !

## **UN PRESENT PORTEUR D'AVENIR**



*"Le train de la création des syndicats indépendants vient de se lancer à toute allure. Ces créations sont proportionnelles à l'effondrement des syndicats officiels. Nous assistons à l'expression d'une volonté de vivre et faire vivre le droit à la justice. Cette volonté doit triompher. La volonté de l'Union nationale des syndicats indépendants est d'être aujourd'hui et demain en pointe des revendications des travailleurs. Ce sont en effet les travailleurs qui construisent un pays. Ils représentent sa richesse humaine et productive et assurent sa croissance et son développement".* <sup>(3)</sup>

Le siège de la centrale est une véritable ruche. Ses responsables ont expliqué à la délégation de Solidaires : "Tous les jours, des travailleurs se déplacent ou téléphonent pour demander une aide à la création de syndicats, par exemple pour écrire un règlement intérieur. Nous avons des militants ayant les compétences pour cela, mais ils ne sont là que pour les aider. C'est aux syndiqués eux-mêmes de d'établir leur règlement intérieur. Nous devons également leur







expliquer les démarches à entreprendre pour faire reconnaître le syndicat, quels sont les documents à remplir, comment réunir l'assemblée constitutive du syndicat, comment élire les organes dirigeants et répartir les tâches. Lorsqu'ils rencontrent des obstacles, nous les aidons à les surmonter.



Souvent, par exemple, les banques ne veulent pas leur ouvrir des comptes. Au début, les structures locales du ministère du Travail refusaient d'aider les salariés voulant constituer un syndicat. Elles leur expliquaient, par exemple, que le nouveau syndicat devait avoir un tampon sans leur dire qu'il fallait obtenir une autorisation officielle pour avoir le droit d'en faire fabriquer un ! Nous avons réussi à contraindre les services du ministère du Travail à changer d'attitude. Malgré cela, le mouvement pour la constitution d'un syndicalisme indépendant se développe chaque jour un peu plus en Egypte”.

## **DEVELOPPER LES LIENS INTERNATIONAUX**



“La direction de l'ETUF ne tire pas sa légitimité des travailleurs. Du temps de Moubarak, elle éliminait des listes aux élections syndicales les candidats signalés par les services de sécurité. Aujourd'hui elle ne demande pas le départ du pouvoir du Conseil supérieur des forces armées et fait campagne pour l'arrêt des grèves. Pour toutes ces raisons, la Confédération indépendante demande aux instances syndicales du monde entier de boycotter l'ETUF.”<sup>(5)</sup>

Le principal représentant du syndicat des impôts fonciers explique : “Nous ne voulons pas d'argent. Différentes expériences ont montré que l'afflux d'argent de l'étranger ne donne pas de bons résultats et conduit trop facilement aux dérives de la corruption. Mais éduquer et former, c'est notre besoin prioritaire. Nous voudrions aussi renforcer notre travail avec les syndicats d'autres pays d'Afrique du Nord, comme la Tunisie et le Maroc. Ces derniers ont plus d'expérience en matière de formation, par exemple des femmes et des jeunes. Nous, nous avons une solide expérience des grèves. Nous pouvons échanger nos expériences et apprendre les uns des autres.”<sup>(6)</sup>

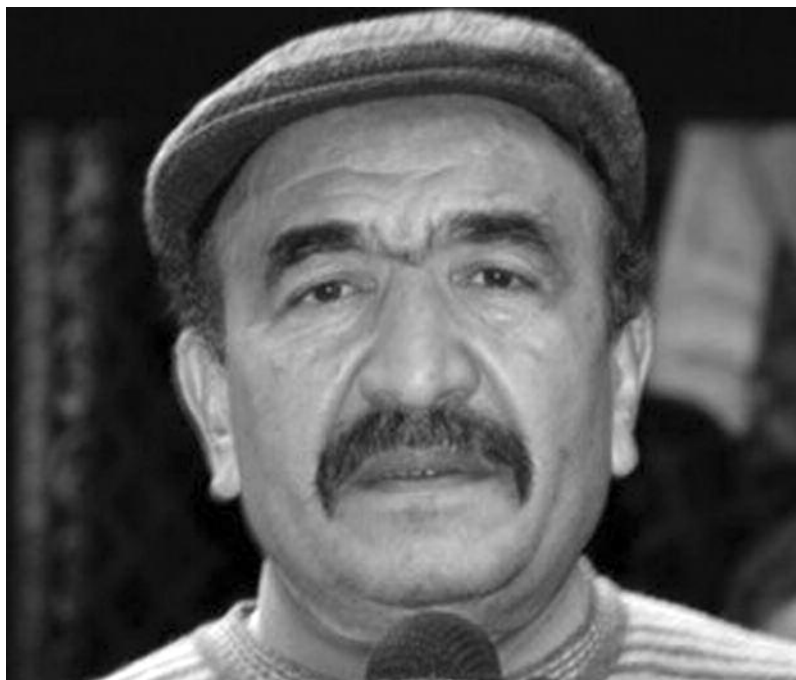
Lors du déplacement de la délégation de Solidaires en Egypte, des échanges et des demandes de collaboration ont eu lieu concernant les secteurs, des télécoms, de l'enseignement (voir compte-rendu spécifique), des retraités (voir compte-rendu spécifique). Le syndicat des impôts indirects, fondé le 11 mai 2011, était particulièrement intéressé par des échanges sur les moyens d'en finir avec la corruption.

Une discussion s'est engagée sur la façon de lutter contre l'existence de “Zones franches” qui sont dispensées d'appliquer la législation du travail égyptienne. Une discussion spécifique a eu lieu concernant celles d'entre elles

qui bénéficient d'un libre accès aux marchés américains et israéliens à condition que leurs marchandises incorporent un pourcentage significatif de produits intermédiaires israéliens. <sup>(7)</sup>

*Propos recueillis au Caire par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction assurée par Françoise Clément Traduction d'El-Sayeda ABDEL-HAMID ABDEL-GAWAD, dite Souad ABDEL-HAMID, par Hanny Hanna (Sud Collectivités territoriales) pour l'Union syndicale Solidaires.*

1. Une première prise de contact entre la nouvelle centrale et la délégation de l'Union syndicale Solidaires a eu lieu le mardi 24. Une rencontre beaucoup plus longue a eu lieu le samedi 28 mai : étaient présents, du côté égyptien, 6 syndicalistes enseignants, 4 représentantEs du syndicat des retraités, 2 du syndicat des impôts indirects, rejoints ensuite par de nombreux syndicalistes du textile.
2. Il s'agit des personnels recrutés au niveau Bac +2. "Bien que cette catégorie constitue le gros des personnels de la Santé, elle est défavorisée par rapport aux médecins et au personnel administratif. Ces salariés ne sont pas protégés par la réglementation. Aucun syndicat ne défendait leurs droits contre les pratiques arbitraires de l'Etat. Leurs revendications étaient ignorées par les médias officiels. Ne pouvant compter sur la Fédération syndicale officielle, et inspirés par la Révolution du 25 janvier 2011, ils ont décidé de créer un syndicat indépendant afin de choisir librement leurs représentants. C'est la première fois que des milliers d'agents techniques de la Santé se réunissent pour revendiquer leurs droits". (Souad ABDEL-HAMID traduite par Hanny Hanna).
3. El-Sayeda (Souad) Abdel-Hamid Abdel-Gayad, est membre du Comité fondateur de la nouvelle centrale. Elle participe à la direction de celle-ci au titre du syndicat des retraitéEs.
4. D'après Kamal Abbas du CTUWS, le nombre total d'adhérents au 1<sup>er</sup> mai 2011 s'établissait à 250 000. Noha El-Hennawy: Egypt's workers: Between party politics and unionization [www.almasryalyoum.com/en/node/418296](http://www.almasryalyoum.com/en/node/418296)
5. Entretien de la Confédération indépendante avec la délégation de Solidaires (24 mai 2011)
6. Interview de Kamal Abou Aita à la CSI [www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html](http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html)
7. Voir à ce sujet Benin-Duboc (2010), pp 48 - 55.



**Kamal Abou Aita, président de RETA et de la confédération indépendante.**



# LE SYNDICAT DES IMPÔTS FONCIERS (RETA)

***Les 55 000 collecteurs d'impôts fonciers dépendant des collectivités locales sont les premiers à être parvenus à constituer un syndicat indépendant, suite à leur grève massive et victorieuse de 2007.***

Dès la fin de la grève, le Comité national de grève, où sont représentés les comités de grève de tous les Gouvernorats, décide de constituer un nouveau syndicat national. Celui-ci est "un bébé dont la mère est la grève" <sup>(1)</sup>.

Les principes suivants sont adoptés :

- indépendance envers les institutions syndicales pro-gouvernementales,
- adhésion libre, contrairement aux syndicats officiels,
- instances élues et mandatées démocratiquement, les mandats émanant des sections locales,
- règles bien définies pour le renouvellement des représentants, ce qui n'existe pas dans les autres syndicats. <sup>(1)</sup>

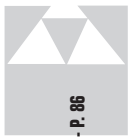
Environ 30 000 salariés signent alors un appel à la création du syndicat indépendant. Des comités syndicaux locaux sont élus au niveau des gouvernorats. Le 20 décembre 2008, plus de 1 000 agents venant de toute l'Egypte se réunissent au Caire et annoncent la création du syndicat, sous le nom de RETA (Syndicat national indépendant des collecteurs d'impôts fonciers). Kamal Abou Aita et la plus grande partie du Comité de grève en constituent le Comité d'animation. Le 21 avril 2009, ce Comité soutenu par une manifestation de 300 adhérents, remet à la ministre une demande d'enregistrement. Après d'intenses négociations, celle-ci accepte. Pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, un premier syndicat indépendant du pouvoir existe en Egypte.

Deux raisons ont facilité cette décision du pouvoir : d'une part, un conflit personnel entre la ministre et le secrétaire général de l'ETUF, d'autre part, le poids des critiques émises envers l'Egypte et l'ETUF lors de la réunion annuelle de l'OIT en 2008, ainsi que dans d'autres rencontres internationales.

Mais la raison essentielle est qu'en s'arrêtant momentanément de percevoir les impôts, les salariés collecteurs mettent directement en danger les ressources de l'Etat.

Le Président de l'ETUF n'ayant échoué pas pu empêcher la création du nouveau syndicat, il propose alors à RETA de s'affilier à l'ETUF ! Mais les dirigeants de RETA rejettent cette offre et expriment fermement leur volonté de rester in-





dépendants. En guise de représailles, l'ETUF fait pression sur l'administration des impôts fonciers pour qu'elle suspende les activités de RETA, et entame en 2009 des poursuites judiciaires contre son président, Kamal Abu 'Eita, ainsi que contre des responsables syndicaux de deux gouvernorats. Le motif invoqué est d'avoir appelé à la création d'un syndicat alors que c'est interdit par la loi...ce qui était, bien sûr, factuellement vrai !

Dans une interview, Kamal Abou Aita raconte *"Notre bureau a été fermé et j'ai été arrêté par la sécurité intérieure. Je me suis défendu moi-même pendant des heures en invoquant le droit garanti par la Constitution d'établir librement un syndicat, conformément à la Convention de l'OIT sur la liberté d'association ratifiée par l'Égypte, suite à quoi le juge a abandonné mon cas. Durant mon procès, des membres du syndicat manifestaient devant le bâtiment où j'étais enfermé, sans quoi j'y serais resté bien plus longtemps. La direction d'ETUF qui fait partie du comité politique du PND, le parti de Moubarak, avec des membres au parlement, a utilisé toute sa puissance pour pousser les travailleurs à se désaffilier de RETA. Certains ont été mutés, d'autres ont subi des déductions de salaire en représailles, ou ont été dégradés. L'ETUF a aussi formé un syndicat concurrent dans notre secteur où elle n'en avait pas, en toute illégalité"* (2).

Après la légalisation du syndicat, les cotisations à l'ETUF ont continué à être déduites automatiquement de la paye des adhérents de RETA et, simultanément, RETA était empêché de collecter des cotisations. *"Lorsque nous essayons de collecter des cotisations syndicales, nous sommes poursuivis pour collecte illégale de fonds"* explique le trésorier-adjoint. Il ajoute même que des hommes de main travaillant pour le syndicat national affilié à l'ETUF ont insulté et agressé physiquement des représentants de RETA dans deux gouvernorats.

Le 27 juillet 2009, le ministre des Finances finit par reconnaître à RETA le droit de constituer une caisse de retraite complémentaire comparable à celle dont disposent les autres syndicats. Le président de l'ETUF s'oppose à cette décision et fait alors pression sur le ministre des Finances. Résultat, le 5 août, le ministre des Finances change d'avis et reverse à l'ETUF les fonds collectés par RETA ! Afin de protester contre cette décision, 37 000 syndiqués de RETA se mettent en grève dans toute l'Égypte. Un millier d'entre eux font un sit-in devant l'Assemblée nationale. Ils dénoncent les présidents de l'ETUF et du syndicat national GUBIFE comme faisant de l'obstruction à l'activité du nouveau syndicat.

La grève est suspendue au bout d'une journée, suite à la promesse du ministre des Finances de prendre en considération les revendications de RETA.

De façon paradoxale, le gouvernement a davantage toléré le syndicalisme indépendant que ne l'a fait l'ETUF. Dans sa plainte auprès de l'OIT (Organisation

internationale du travail), RETA accuse notamment l'ETUF d'avoir incité les autorités gouvernementales à avoir une attitude discriminatoire à leur égard : l'ETUF avait en effet demandé l'ouverture d'une enquête contre les dirigeants de RETA aux motifs qu'ils avaient mis en place leur syndicat en dehors du cadre juridique en vigueur...ce qui était évidemment le cas !


Les collecteurs d'impôts ont recherché la solidarité internationale de la classe ouvrière. En avril 2009, ils ont, par exemple, demandé et obtenu l'affiliation de leur syndicat à l'Internationale des services publics (ISP/PSI). En janvier 2010, ils ont également rencontré le Réseau syndical euromaghreb auquel participent notamment le SNAPAP (Algérie), la CGT d'Espagne et l'Union syndicale Solidaires. <sup>(1)</sup>

Les collecteurs d'impôts fonciers se sont énormément appuyés sur les Conventions internationales ratifiées par l'Egypte pour soutenir leur revendication du droit à constituer un syndicat indépendant.

La direction de RETA avait choisi de faire sa demande de légalisation en 2009, au moment où une délégation de l'OIT était justement venue en Egypte pour discuter avec le gouvernement du peu de respect des normes internationales concernant le monde du travail. Cette présence de l'OIT a facilité une réponse positive du gouvernement.

Dans son interview, Kamal Abou Aita précise <sup>(2)</sup> : *"Depuis le départ de Moubarak, l'ETUF a continué à contraindre les membres de RETA à une déduction de cotisation automatique en sa faveur. Après une série de protestations, 6 000 de nos membres ont pu échapper à cette obligation, mais la majorité des autres y sont toujours contraints"*.





RETA continue néanmoins de se renforcer comme le représentant de la grande majorité des collecteurs d'impôts fonciers, en dépit de l'opposition persistante des dirigeants de l'ETUF et de son syndicat national GUBIFE : "En mars 2009, RETA comptait 41 000 employés membres, dans tout le pays, sur un total de 48 000 employés dans ce secteur. Sur 46 membres du comité exécutif, 13 sont des femmes et notre vice-présidente est une femme. Elles sont aussi très présentes au niveau de la base".<sup>(2)</sup>

*1) Propos recueillis en janvier 2010 auprès de Kamal Abou Aita et Kamal Abbas lors d'une rencontre du Réseau syndical euro-maghreb auxquels participent notamment Solidaires, le SNAPAP (Algérie) et la CGT d'Espagne. [www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863](http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863)*

*(2) Interview de Kamal Abou Aita du 14 mars 2011 [www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html](http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html)*

**Bibliographie :**

*Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt (2010) pp 31-33, par Joel Beinin et Marie Duboc [www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867](http://www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867)  
Traduction et adaptation par Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires.*

# LE SYNDICAT DE RETRAITE-E-S

*“L'idée de fonder un syndicat de retraités est venue après avoir découvert que le gouvernement avait gaspillé tout l'argent des retraités. Il avait d'abord intégré la Caisse de retraite dans le budget général de l'Etat. Et notre argent a disparu à cause de la corruption et de la mauvaise gestion.*

*En 2008, pour défendre les droits des retraités, nous avons réuni un vaste congrès et fondé notre syndicat. Notre objectif principal était de récupérer les fonds volés à la Caisse de retraite après la vague de privatisations qui a entraîné des licenciements et des mises à la retraite à 45 ans.*

*Le gouvernement a tout fait pour empêcher la mise en place de ce syndicat. Nous avons porté plainte et plusieurs procès ont eu lieu. C'est la révolution qui a permis à notre syndicat d'être reconnu légalement“.*

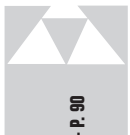
*Propos de deux responsables du syndicat des retraité-e-s recueillis au Caire le 24 mai 2011.*

**A** l'occasion du congrès de l'Union syndicale Solidaires de juin 2011, la représentante de la nouvelle Confédération (1) est longuement revenue sur le syndicat des retraité-e-s, dont elle est par ailleurs une des responsables :

“Les travailleurs à la retraite ou en pré-retraite étaient la catégorie sociale la plus ignorée de la Confédération syndicale officielle (ETUF). Les retraités devaient faire face non seulement à la vieillesse, mais aussi à l'Etat qui se livrait au pillage de leurs cotisations. Des retraités se sont donc réunis pour discuter de leurs problèmes. Après plusieurs réunions, ils ont décidé de créer une structure pour se donner les moyens de défendre leurs intérêts, rétablir leurs droits et protéger les retraités contre tout pillage de leurs cotisations.

## DEMARCHES ENTREPRISES

- 8 octobre 2008 : Déclaration de la création du premier syndicat national des retraités en Egypte, comptant 2 500 membres.
- Création de sections dans les différentes régions d'Egypte. Des permanences sont assurées.
- Elaboration d'un projet de loi sur les retraites. Ce projet est soumis à l'Assemblée nationale et transmis par celle-ci à la Commission des propositions et des doléances le 18 janvier 2010, puis à la Commission du travail, où il est mis aux oubliettes jusqu'à la fin de la session parlementaire en juin 2010 !



— 10 juin 2010 : le syndicat des retraités publie une Déclaration des revendications des retraités.

— Le Conseil d'administration, décide de créer officiellement un syndicat national, conformément à l'article 56 de la Constitution égyptienne, après avoir organisé son Assemblée générale et adopté ses statuts. Le syndicat les dépose au ministère du Travail. Celui-ci les refuse. Un recours est déposé le 24 mai 2010.

Les cinq tâches prioritaires du Syndicat des retraités sont :

1- L'intégration des éléments variables dans le calcul des pré-retraites. Cette revendication a été satisfaite pour 450 000 travailleurs avec rappel pour les cinq années précédentes. Un recours a été déposé pour le rappel des années antérieures.

2- Lutter contre les inégalités des augmentations de salaire et contre le plafonnement des augmentations. Pour les salariés privés d'augmentations, un rappel a été obtenu pour les années 2009-2011. Un recours a été déposé pour le rappel des années 2005-2008.

3- Le dépôt de recours au Tribunal administratif contre des mesures législatives qui ont porté préjudice aux pré-retraités.

4- La résistance à la volonté de l'Etat, sous Moubarak, de se décharger de ses obligations en matière d'assurance maladie et de livrer les citoyens à eux-mêmes.

5- La lutte contre le projet de loi qui était en discussion à l'Assemblée nationale avant la révolution visant à la légalisation du transfert de 436 millions de Livres égyptiennes (50 millions €) de cotisations retraites vers le budget de l'Etat en violation de la Constitution.

Après la Révolution, des négociations ont été ouvertes avec le nouveau ministre des Finances pour régler ces questions.

Objectifs du Syndicat des retraités (déclaration du 1er mai 2011) :

— Le rappel des augmentations de salaire pour les années 2005-2008.

— L'indexation des augmentations des retraites sur l'inflation afin de permettre aux retraité-e-s de vivre dignement,

— L'intégration des éléments variables dans le calcul des pré-retraites.

— Empêcher le pillage des cotisations des retraité-e-s (50 millions d'euros).

— Veiller à ce que les retraité-e-s continuent à bénéficier de l'assurance maladie sans charges supplémentaires.

Les cinq représentant-e-s du Syndicat des retraités au sein de la nouvelle Confédération indépendante se sont engagés à :

— Œuvrer à la protection et au respect des libertés et des droits syndicaux prévus par la loi, par la Constitution ainsi que par l'ensemble des accords, traités et pactes internationaux.

— Favoriser la création d'activités culturelles, sociales et sportives au sein des

- syndicats indépendants.
- Fournir des cadres et mettre des moyens humains et financiers au service de la formation et de l'information des adhérents.
  - Favoriser la participation des femmes, des jeunes et des catégories marginalisées et œuvrer à la réalisation de l'égalité et la justice.
  - Participer aux luttes de la société civile locale et internationale conformément aux besoins de l'Union syndicale, notamment dans le domaine des droits de l'Homme.
  - Faire respecter la démocratie comme cadre de la lutte pour la justice sociale."

*(1) El-Sayeda Abdel-Hamid Abdel-Gawad, dite Souad Abdel-Hamid est membre du Comité fondateur de la nouvelle centrale. Les quatre autres responsables du syndicat des retraités siégeant à la direction de la centrale sont : Saïd El-Sabaa (Secrétaire général), Talal Chokr (Vice-président), Nabil Abdel-Ghani (Trésorier) et Ibrahim Ata (Secrétaire Général adjoint). Traduction assuré par Hanny Hanna de Sud Collectivités locales pour l'Union syndicale Solidaires.*



**Rencontre au Caire entre les délégations de l'Union syndicale Solidaires et de la centrale indépendante, le 28 mai 2011. Photo : Solidaires.**



Profs égyptiens de français, en stage au Caire.



# LE SYNDICALISME ENSEIGNANT EN ÉGYPTE

*Un proverbe arabe dit "à celui qui t'apprend, ne serait-ce qu'une lettre, tu dois plus que la vie". Sous l'ancien régime, les dirigeants égyptiens avaient surtout compris que les lettres pouvaient servir à se libérer. D'où leur volonté de faire de l'enseignement un instrument de propagande.*

Pendant une soixantaine d'années, les enseignants ont été considérés comme un des piliers du pouvoir, mais un pilier à contrôler attentivement. Lors de la structuration du régime, dans les années 1950, les enseignants n'ont pas été autorisés à former un syndicat, mais un Ordre professionnel (comme celui des avocats ou des médecins) intégré à l'appareil d'Etat. L'adhésion à l'Ordre était obligatoire

Si la présidence de Gamal Abdel Nasser a été marquée par une volonté d'instruction publique<sup>(1)</sup>, ce ne fut pas une priorité budgétaire après 1970 avec l'arrivée au pouvoir de Sadate et la mise en place des politiques néo-libérales. Alors que la population a plus que doublé depuis 1970, peu d'écoles ont été construites. Résultat, les effectifs par classe sont trois ou quatre fois supérieurs à ce qu'ils devraient être. Simultanément, les droits et avantages des enseignants ont été remis en cause.

Les salaires des enseignants ont stagné<sup>(2)</sup>, ou presque, pendant des années ne permettant plus à ceux-ci de vivre de leur travail. Aujourd'hui, après 20 ans de métier, un enseignant doit souvent se contenter de 950 Livres égyptiennes (£E), soit un peu plus de 100 €<sup>(3)</sup>. Et les anciens sont loin d'être les plus à plaindre car, au nom des joies du capitalisme ultralibéral, il n'y a plus désormais de recrutement à vie.

Les nouveaux profs égyptiens peuvent être recrutés pour deux ans et un salaire de 300 £E (35 €) par mois, pour 7 à 8 mois – une année scolaire, vacances non comprises – et 90 £E (10,5 €) par mois ou même à l'heure de cours - 2£E (24 centimes)<sup>(4)</sup>

Voulant faire encore davantage d'économies, le régime de Moubarak a promu, peu avant sa chute, une nouvelle loi visant à faire venir des enseignants de l'étranger pour des salaires inférieurs.

Dans ces conditions, les enseignants égyptiens ont dû exercer simultanément plusieurs emplois ou devenir de vrais autoentrepreneurs : les cours particuliers dispensés après les cours et payés par les parents sont devenus bien souvent la principale source de revenus des enseignants, d'autant plus qu'il n'est pas tou-





jours facile pour les élèves d'avoir tout compris lorsque l'on est jusqu'à 80 ou 90 élèves par classe.

La situation des enseignants est particulièrement critique pendant la période des examens où certains enseignants sont envoyés à des centaines de kilomètres de chez eux. Il en a résulté le décès d'enseignants que les autorités n'avaient pas voulu exempter pour raisons de santé.

A partir de 2005, des enseignants ont décidé qu'il était temps de changer les choses. Ils ont porté plainte contre le ministre, puis organisé des assemblées de personnel. Ils ont ensuite, à l'image des collecteurs d'impôts fonciers, décidé qu'il était temps pour eux d'avoir un syndicat indépendant afin de lutter pour leurs droits.

Le syndicat indépendant des enseignants<sup>(5)</sup>, fondé en 2010, comptait avant la révolution 2 000 à 3 000 adhérents. Il était présent dans 6 des 26 gouvernorats. Il est maintenant implanté sur tout le territoire et compte 5 500 membres pour 1 250 000 salariés.

Le syndicat revendique notamment un salaire mensuel de 3 000 £E (350 €) pour 30 heures hebdomadaires d'enseignement.

Le syndicat indépendant de l'éducation est bien décidé à participer à la construction d'une Égypte nouvelle. Il veut participer aux travaux de l'Internationale de l'éducation, et demande aux syndicats français de boycotter le syndicat officiel.

*Propos recueillis au Caire les 28 et 29 mai 2011 par Julien Ente de Sud Education (Union syndicale Solidaires).*

- 1. Sous Nasser, le caractère émancipateur de l'enseignement était tout relatif : l'histoire et la géographie sont, par exemple, enseignés, depuis cette période, sous l'appellation « matière nationale » et présentent l'Histoire de l'Égypte comme une succession de « grands hommes ».*
- 2. Les chiffres donnés ici sont issus des entretiens et des échanges de courriels avec les membres du syndicat indépendant.*
- 3. Les salaires des enseignants fonctionnaires s'échelonnent entre 500 (58 euros) et 1000£E (116 euros).*
- 4. Après 5 ans de travail dans les conditions, il est enfin possible d'obtenir un CDD de 5 ans !*
- 5. En anglais, Independent School Teacher Trade Union (ISTT).*

**Bibliographie :**

\* Muhammad Abu-l-As'ad : *Les enseignants égyptiens. Un siècle de syndicalisme (1994)* <http://ema.revues.org/index77.html>

\* Elisabeth Longuenesse dans *Égypte/Monde arabe n° 24 (1995)*, pp17-18  
<http://ema.revues.org/index647.html>

\* <http://menasolidaritynetwork.com/2011/08/19/egypt-independent-union-federation-supports-teachers-demands>